

Association APEI DE LONS-LE-SAUNIER
1 Avenue Paul Seguin
39000 LONS-LE-SAUNIER

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél : +33 (0)3 86 48 12 12

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, en date du 25 septembre 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association APEI DE LONS-LE-SAUNIER relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association APEI DE LONS-LE-SAUNIER à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

SARL ETC AUDIT

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association APEI DE LONS-LE-SAUNIER à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nevers, le 28 avril 2026

Le Commissaire aux comptes

~~ETCAUDIT~~

Représentée par Stéphane DELZAIVE

Bilan Actif

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Actif Immobilisé		0	0	0
Immobilisation Incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	254 687	207 198	47 489	62 919
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain	1 162 166	203 915	958 271	982 950
Constructions	15 372 314	5 135 109	10 237 205	10 560 485
Installations techniques, matériel et outillage Industriel	2 225 930	1 712 348	513 581	544 745
Autres immobilisations corporelles	3 751 304	2 660 385	1 090 919	1 192 124
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	918 324		918 324	842 117
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres Immobilisés	119 416		119 416	140 532
Prêts	594 269		594 269	553 803
Autres immobilisations financières	30 271		30 271	9 600
TOTAL I	24 428 701	9 918 956	14 509 745	14 889 275
Actif circulant		0	0	0
Stocks et en cours	112 227	26 421	85 806	96 790
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 056 507	13 171	1 043 337	975 122
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	644 986		644 986	955 311
Charges constatées d'avance	33 009	0	33 009	33 667
Valeurs mobilières de placement	8 764 785	17 211	8 747 574	7 987 419
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 336 807		4 336 807	6 873 288
TOTAL II	14 948 321	56 803	14 891 518	16 921 596
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	39 377 022	9 975 759	29 401 263	31 810 871

Bilan Passif

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	2 789 968	2 789 968
Fonds propres complémentaires	1 049 086	1 049 086
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	4 557 061	4 178 017
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	4 557 061	4 178 017
Autres réserves	3 206 999	3 198 632
Report à nouveau	-634 476	438 291
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	716 099	699 209
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-424 626	612 066
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	-196	-196
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-925 754	-872 789
Résultat en attente d'affectation	0	0
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	104 842	-818 094
Situation nette (sous total)	11 073 481	10 835 901
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	4 632 158	4 892 270
Provisions réglementées	1 403 924	1 471 785
TOTAL I	17 109 563	17 199 956
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	116 727	60 131
Fonds dédiés	2 885 475	3 622 632
TOTAL II	3 002 202	3 682 763
PROVISIONS		
Provisions pour risques	408 276	493 965
Provisions pour charges		1 258 727
TOTAL III	408 276	1 752 692
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 673 758	5 079 459
Emprunts et dettes financières diverses	10 832	9 384
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	678 110	737 136
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	2 950 160	2 692 472
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 060	4 224
Autres dettes	466 219	602 153
Produits constatés d'avance	78 084	50 633
TOTAL IV	8 881 222	9 175 461
Ecart de conversion Passif (V)		
Comptes en dehors du plan comptable officiel (à analyser)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	29 401 263	31 810 871

Compte de résultat (1/2)

- SARL ETC AUDIT -
Place de l'Europe
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12
Siret. 493 539 944 00014

PRODUITS / CHARGES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	1 119 689	1 019 908
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	633 860	614 637
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	18 106 615	17 150 596
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	18 020 044	16 976 813
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>	61 129	70 665
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		383 764
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 592 018	201 386
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	17 333	0
Utilisations des fonds dédiés	610 029	657 871
Autres produits	2 848 603	3 237 669
TOTAL I	24 989 276	23 336 496
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	202 460	216 440
Variation de stock	-6 846	-5 552
Autres achats et charges externes	6 905 943	5 397 797
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 020 931	1 061 086
Salaires	11 499 747	11 783 953
Cotisations sociales	4 019 971	4 200 117
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 078 589	1 045 116
Dotations aux provisions	241 085	513 234
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	10 163	0
Report en fonds dédiés	315	7 655
Autres Charges	71 113	405 170
TOTAL II	25 043 470	24 625 015
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-54 195	-1 288 520

Compte de résultat (2/2)

- SARL ETC AUDIT -
Place de l'Europe
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12
Siret. 493 539 944 00014

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	249 924	347 919
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions	1 025	
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	250 949	347 919
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		18 236
Intérêts et charges assimilées	86 684	92 942
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	86 684	111 178
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	164 265	236 741
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	110 070	-1 051 779
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	128 916	521 794
TOTAL V	128 916	521 794
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	54 678	212 385
TOTAL VI	54 678	212 385
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	74 238	309 409
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	79 466	75 724
Total des produits (I+III+V)	25 369 140	24 206 208
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	25 264 298	25 024 303
EXCEDENT OU DEFICIT	104 842	-818 094

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Le bilan de l'exercice présente un total de 29 401 263 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 25 369 140 euros et un total de charges de 25 264 298 euros, dégageant ainsi un résultat excédentaire de 104 842 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

1/ SEGUR

L'association fait face à des difficultés pour obtenir le financement intégral des primes Sécur versées aux salariés éligibles par application de la réglementation.
A la date du 31 décembre 2024, le restant dû par l'ARS BFC s'établit à 252 891 euros.
En 2025, la totalité de ces produits à recevoir et des provisions correspondantes a été reprise en totalité.

2/ Leg

L'APEI a bénéficié d'un leg de 56 000 euros correspondant à un héritage dévolu initialement à l'UNAPEI qui a ensuite attribué cette somme à l'APEI DE LONS.
Le conseil d'administration tenu le 01/07/2025 a décidé de flécher cette somme à hauteur de 39 380 euros pour les dépenses autisme à engager par le FAS de Crançot / la Tillette et le solde de 17 216 euros pour l'IME.

3/ GEM

A compter du 1^{er} janvier 2025, le GEM est devenu une entité indépendante gérée sous la forme associative ; ce service est donc sorti du périmètre des établissements de l'APEI de Lons le Saunier. Il reste néanmoins soutenu par les services du Siège.

4/ URSSAF litige aide à domicile

Après un premier jugement favorable en 2024, la justice a donné à nouveau raison en appel, le 13 mai 2025, à l'APEI de Lons et a condamné l'URSSAF à rembourser les cotisations patronales de 2017 au titre de l'exonération « aide à domicile » :

- 26 804 euros pour le Foyer d'Hébergement en Milieu Ordinaire
- 37 083 euros pour le Foyer d'Hébergement
- 67 583 euros pour le Foyer d'accueil spécialisé

Ces sommes ont été traitées en produits à recevoir.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Le conseil départemental du Jura a notifié début 2026 :

- des crédits supplémentaires SEGUR pour 2025 d'un montant de 499 442 euros
- des crédits en régularisation de la hausse de la valeur du point en place depuis 2022 d'un montant de 82 522 euros.

Renouvellement du contrat CPOM avec le CD39 et l'ARS BFC, incluant le renouvellement de l'autorisation des frais de siège.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Changement de méthode

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique " Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges" sont supprimés.
- Les remboursements de charges de personnel et de formation comprises en comptes de transferts de charges sont dorénavant affectés au crédit d'un compte 649 dans la rubrique "Charges de personnel".
- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (à l'exception du changement de méthode sus-cité)
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des subventions allouées à l'Association concernent des subventions de fonctionnement liées à l'exploitation normale de l'Association. Ces subventions sont comptabilisées dans des comptes propres à chaque financeur, par l'utilisation de la subdivision 74 "Subventions d'exploitation". Les dotations globales et prix de journées perçus de l'ARS et des Conseils départementaux sont comptabilisés en comptes 73 "Dotations et produits de tarification".

En fonction des dépenses engagées durant l'exercice, il est neutralisé lors de l'inventaire des comptes une partie de ces subventions par le biais d'un produit constaté d'avance ou par le biais de fonds dédiés (neutralisation des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, et qui n'ont pu encore être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard).

Dans le cas où les dépenses subventionnables ne seraient pas atteintes, une provision pour risque de reversement peut être comptabilisée.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01, ainsi que le règlement N° ANC 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Conformément aux dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

✓ L'objet social de l'entité :

L'association APEI DE LONS LE SAUNIER a été créée en 1958 ; elle représente et défend les intérêts des personnes et des familles touchées par une situation de handicap.

Elle constitue un lieu de rencontre, de réflexion, de proposition. En ce sens, elle est l'interlocutrice et le partenaire des administrations, collectivités et autres organismes en rapport avec le handicap.

Elle concourt à la création, à l'animation et à la gestion d'établissements et services d'accueil et d'accompagnement pour des personnes, de la prime enfance jusqu'à l'âge de la retraite

✓ Nature et périmètre des activités :

Dans le cadre de sa mission principale, l'association peut gérer tout établissement ou service destiné à l'accueil des personnes concernées, à leur hébergement, leur accompagnement social / médico-social.

✓ Moyens mis en œuvre :

L'association réalise son objet social par la gestion de deux pôles :

- Pôle enfant : SESSAD, IME, SAPH, EMAJ
- Pôle adulte : Foyers, HMO, SAJ, SAVS, UPHV FAS, EAM, ESAT

L'association emploie au 31/12/2025 un effectif total de 278 salariés, soit 264 ETP (241 non-cadres et 24 cadres) et dispose de 18 m€ de produits de concours publics.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements :

Les durées d'amortissements appliquées sont les suivantes :

Frais d'établissement	5 à 10 ans
Constructions	10 à 50 ans
Matériel et outillage	5 à 15 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements et aménagements	5 à 20 ans
Matériels informatiques	3 ans

Immobilisations financières :

Les « Autres immobilisés » correspondent aux versements de la taxe Effort construction auprès d'Action Logement, avec engagement de récupérer ces sommes dans un délai de 20 ans suivant la date de leur versement.

Valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constatée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées :

Cf tableau infra.

Les plus et moins-values sur actifs immobilisés ou financiers sont systématiquement compensées par des dotations ou reprises aux provisions réglementées pour leur montant exact, selon le principe de fonctionnement des provisions réglementées : réserve des plus-values d'actifs prévue par l'instruction M22.

Provisions pour charges :

Elles sont constituées, le cas échéant, avec l'accord de l'Autorité de contrôle de la tarification, en vue du financement de charges d'exploitation.

Fonds dédiés :

Cf tableau infra

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, ou des crédits non reconductibles de l'ARS, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Compte épargne temps :

Le passif CET s'établit à 195 989.92 euros ; ce montant est valorisé par MEDERIC au regard des jours et des salariés déclarés comme ayant des droits à CET

Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats :

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 26 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le budget est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Il est précisé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantage en nature.

Le montant des rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ne peut faire l'objet d'une communication dans la mesure où cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

Par ailleurs, il est précisé que l'association n'a qu'un cadre dirigeant au sens de ce texte.

Engagement en matière de pensions et retraites :

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'association a procédé au calcul de la provision pour indemnités retraite.

L'engagement en matière d'indemnités pour départ à la retraite calculé selon la méthode actuarielle est le suivant :

Indemnités de départ à la retraite :

- Ensemble du personnel : 1 278 382 euros

Hypothèses de calculs retenues :

- Départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- Profil de carrière : 3,00 %
- Turn over faible
- Taux d'actualisation brut : 3,96%

- SARL ETC AUDIT -
Place de l'Europe
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12
Siret. 493 539 944 00014

A la date de la clôture, les engagements retraites sont couverts :

- par le contrat Swiss Life valorisé 1 277 720 euros au 31/12/2025
- et un complément de provision de 662 euros à verser à l'assureur.

La charge comptabilisée, sous forme de provision, est le fruit des négociations avec les financeurs. Elle permet de couvrir la totalité de l'engagement de l'association envers ses salariés.

Contributions volontaires en nature :

L'association n'a pas de la possibilité matérielle, pour l'exercice clos, de suivre et ainsi de déterminer les contributions volontaires.

Effectifs :

Effectif en ETP annuels

Étiquettes de lignes	∑ Somme de ETP
007 - SERVICE ACCOMPAGNEMENT VIE SOCIALE	5,81
01 - Apei Lons le Saunier	10,72
014 - EANM Viva Cité	33,87
02 - IME	53,48
024 - FOYER HEBERGEMENT MILIEU ORDINAIRE	8,20
034 - FOYER ACCUEIL SPECIALISE	43,23
044 - FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	14,56
05 - ESAT	41,93
06 - SESSAD	21,86
10 - SECTION ACCUEIL ENFANTS ADOLESCENTS	20,98
15 - APEI UPHV	5,92
25 - APEI SAJ	2,69
Total général	263,25

Effectif en ETP à la date de cloture

Étiquettes de lignes	∑ Somme de ETP
007 - SERVICE ACCOMPAGNEMENT VIE SOCIALE	5,30
01 - Apei Lons le Saunier	10,51
014 - EANM Viva Cité	33,65
02 - IME	53,80
024 - FOYER HEBERGEMENT MILIEU ORDINAIRE	8,20
034 - FOYER ACCUEIL SPECIALISE	44,51
044 - FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	15,92
05 - ESAT	41,77
06 - SESSAD	22,20
10 - SECTION ACCUEIL ENFANTS ADOLESCENTS	19,50
15 - APEI UPHV	6,00
25 - APEI SAJ	2,80
Total général	264,16

Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 16 200 euros, décomposés de la manière suivante :

- 16 200 euros au titre des honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes
- 0 euros au titre des honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

Immobilisations

COMPTES COMBINES – APEI de Lons le Saunier – Période de : 01/2025 au 12/2025

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Immobilisations au 31 décembre 2025
Immobilisations incorporelles	346 850	20 939	113 101	254 687
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	346 850	20 939	113 101	254 687
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	22 899 198	1 212 141	681 282	23 430 057
Terrains	443 338		500	442 838
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	719 348			719 348
Constructions	15 124 238	249 032	957	15 372 314
Installations, matériel et outillage techniques	2 150 153	75 777		2 225 930
Autres immobilisations corporelles	3 620 003	807 327	676 027	3 751 304
Immobilisations corporelles en cours	842 117	80 004	3 798	918 324
Immobilisations financières	703 935	134 329	94 308	743 956
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	140 532	52 919	74 034	119 416
Prêts	553 803	42 629	2 162	594 269
Autres immobilisations financières	9 600	38 782	18 111	30 271
TOTAL IMMOBILISATION	23 949 983	1 367 409	888 691	24 428 701

Amortissements et dépréciations

COMPTES COMBINES – APEI de Lons le Saunier – Période de : 01/2025 au 12/2025

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2024	Dotations 2025	Diminutions 2025	Amortissements et dépréc. au 31/12/2025
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	283 931	36 428	113 161	207 198
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	283 931	36 428	113 161	207 198
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	8 776 778	1 410 774	475 794	9 711 758
Terrains	3 897			3 897
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	175 839	24 179		200 018
Constructions sur sol propre	4 563 754	572 225	869	5 135 109
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériel et outillage techniques	1 605 408	107 642	701	1 712 348
Autres immobilisations corporelles	2 427 880	706 729	474 224	2 660 385
Immobilisations corporelles en cours				
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	9 060 708	1 447 202	588 954	9 918 956

Provisions pour risques et charges COMPTES COMBINES – APEI de Lons le Saunier – Période de : 01/2025 au 12/2025
--

Provisions pour risques et charges	Montant au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montants au 31/12/2025
Provisions pour risques et charges				
151 - Provisions pour risques	493 965	241 085	326 774	408 276
<i>dont provisions pour litige (c/1511)</i>	493 965	241 085	326 774	408 276
<i>dont provisions pour garanties données aux usagers (c/1512)</i>				
<i>dont provisions pour pertes sur marchés à terme (c/1513)</i>				
<i>dont provisions pour amendes et pénalités (c/1514)</i>				
<i>dont provisions pour perte de change (c/1515)</i>				
<i>dont autres provisions pour risques (c/1518)</i>				
<i>dont provisions pour risques d'emploi (c/1516)</i>				
152 - Provisions pour charges sur legs ou dotations	0	0	0	0
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (retraite...)	1 258 727	4 167	1 262 893	
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
<i>dont provisions pour grosses réparations (c/1572)</i>				
158 - Autres provisions pour charges				
<i>dont provisions pour rémun. pers. handicapées (c/1581)</i>				
<i>dont autres provisions pour charges (c/1588)</i>				
TOTAL GENERAL	1 752 692	245 251	1 589 667	408 276

Provisions réglementées COMPTES COMBINES – APEI de Lons le Saunier – Période de : 01/2025 au 12/2025

Provisions réglementées	Provisions réglementées au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Provisions réglementées au 31/12/2025
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement *	297 425			297 425
142 - Pour renouvellement des immobilisations *				
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks				
144 - Relatives aux autres éléments de l'actif				
145 - Amortissements dérogatoires *				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées	1 174 361	28 877	96 738	1 106 500
<i>14861 - dont réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé *</i>				635 799
<i>14862 - dont réserves des plus-values nettes d'actif circulant *</i>				470 700
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	1 471 785	28 877	96 738	1 403 924

Créances et dettes				
COMPTES COMBINES – APEI de Lons le Saunier – Période de : 01/2025 au 12/2025				
CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant brut	à - 1 an	a + 1 an	
Autres immobilisations financières	743 956		743 956	
clients douteux ou litigieux	15 806		15 806	
Autres créances clients	1 040 701	1 040 701		
Personnel et comptes rattachés	7 006	7 006		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	152 148	152 148		
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	2 563	2 563		
Fournisseurs débiteurs	89 631	89 631		
Débiteurs divers	393 639	393 639		
Charges constatées d'avance	33 009	33 009		
TOTAUX	2 478 459	1 718 697	759 762	

CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an et - 5 ans	à + 5 ans
Emprunts et dettes + 2 ans à l'origine	4 673 758	344 213	1 412 105	2 916 172
Emprunts et dettes - 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes fin. Divers	9 000		9 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	678 110	678 110		
Personnel et comptes rattachés	809 925	809 925		
Séc. sociale et autres organismes soc.	1 126 858	1 126 858		
Etat : TVA	867	867		
Etat : Autres impôts et taxes	1 012 509	1 012 509		
Dettes sur immob. et comptes rattachés	24 060	24 060		
Autres dettes	466 219	466 219		
Produits constatés d'avance	78 084	78 084		
TOTAUX	8 879 390	4 540 845	1 421 105	2 916 172

Produit à recevoir	
COMPTES COMBINES – APEI de Lons le Saunier – Période de : 01/2025 au 12/2025	

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	0
autres créances	415 686
Disponibilités	124 539
Total	540 225

Charges à payer	
COMPTES COMBINES – APEI de Lons le Saunier – Période de : 01/2025 au 12/2025	

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 262
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 615
Dettes fiscales et sociales	1 286 069
Autres dettes	
Total	1 333 945

Charges et produits constatés d'avance	
COMPTES COMBINES – APEI de Lons le Saunier – Période de : 01/2025 au 12/2025	

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	33 009
Total	33 009

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	78 084
Total	78 084

Tableau de passage du résultat comptable au résultat du compte administratif

COMPTES COMBINES – APEI de Lons le Saunier – Période de : 01/2025 au 12/2025

	Total	Gestion libre	Gestion tarifiée
Résultat comptable (a)	104 842	194 398	- 89 556
Reprise résultats sous contrôle tiers financeurs (b)	119 394		119 394
Résultat économique (c=a+b)	224 236	194 398	29 838
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (d)	51 311	4 193	47 118
Produits non opposables aux tiers financeurs (e)	-	-	-
Résultat du compte administratif (f=c+d+e)	275 547	198 591	76 956

Concours publics et subventions

COMPTES COMBINES – APEI de Lons le Saunier – Période de : 01/2025 au 12/2025

	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant au 31/12/2025
Concours publics			18 020 044			18 020 044
Subventions d'exploitation					86 571	86 571
Subventions d'investissement		32 600	900		15 726	49 226

Engagements financiers COMPTES COMBINES – APEI de Lons le Saunier – Période de : 01/2024 au 12/2025

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Aval, cautions et garanties : garanties données aux banques (cf infra)	4 672 490		
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés	12 770 720		

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles :

Emprunt du : BNP du 31/08/2016

Montant initial de cette garantie : 3 179 000 €

Montant restant dû en capital : 2 087 810 €

Date de fin d'échéance de la garantie : 31/08/2038

Emprunt souscrit débloquent

Emprunt bancaire au capital de 3 179 000 € remboursable en 264 mensualités constantes au taux annuel de 1,55 %.

Emprunt du : Société Générale du 7/07/2023

Montant initial de cette garantie : 300 000 €

Montant restant dû en capital : 260 825 €

Date de fin d'échéance de la garantie : 31/07/2037

Emprunt souscrit débloquent

Emprunt bancaire au capital de 300 000 € remboursable en 180 mensualités constantes au taux annuel de 3.72 %.

Emprunt garanti par le nantissement d'un compte à terme à hauteur de 150 000 €

Emprunt du : Société Générale du 06/10/2016

Montant initial de cette garantie : 2 100 000 €

Montant restant dû en capital : 1 545 541 €

Date de fin d'échéance de la garantie : 20/01/2042

Emprunt souscrit débloquent

Emprunt bancaire au capital de 2 100 000 € remboursable en 285 mensualités constantes au taux annuel de 1.55 %.

Emprunt garanti par une caution du Conseil Départemental du Jura à hauteur de 1 055 000 €

Emprunt du : Société Générale du 18/12/2017

Montant initial de cette garantie : 900 000 €

Montant restant dû en capital : 441 805 €

Date de fin d'échéance de la garantie : 20/02/2032

Emprunt souscrit débloqué

Emprunt bancaire au capital de 900 000 € remboursable en 170 mensualités constantes au taux annuel de 1.15 %.

Emprunt garanti par une caution du Conseil Départemental du Jura à hauteur de 450 000 €

Emprunt du : Société Générale du 05/06/2018

Montant initial de cette garantie : 500 000 €

Montant restant dû en capital : 6 131 €

Date de fin d'échéance de la garantie : 31/07/2025

Emprunt souscrit débloqué

Emprunt bancaire au capital de 500 000 € remboursable en 96 mensualités constantes au taux annuel de 0.86 %.

Emprunt garanti par le nantissement d'un compte à terme à hauteur de 250 000 €

Emprunt du : Société Générale du 07/07/2023

Montant initial de cette garantie : 380 000 €

Montant restant dû en capital : 330 379 €

Date de fin d'échéance de la garantie : 31/07/2037

Emprunt souscrit débloqué

Emprunt bancaire au capital de 380 000 € remboursable en 180 mensualités constantes au taux annuel de 3.72 %.

Emprunt garanti par le nantissement d'un compte à terme à hauteur de 190 000 €

Subventions d'investissement

COMPTES COMBINES – APEI de Lons le Saunier – Période de : 01/2025 au 12/2025

Subventions d'investissement	Subventions d'invest. au 31/12/2024 (1)	Augmentations 2025 (2)	Diminutions 2025 (3)	Subventions reçues dans l'année (2)-(3)	Subv. d'invest. au 31/12/2025 (1)+(2)-(3)
Subventions d'équipement (c/131 et 1391)	-333		6 491	-6 491	-6 825
Etat					
Région					
Département					
Commune					
Collectivités publiques					
Entreprises publiques					
Entreprises et organismes privés					
Autres	-333		6 491	-6 491	-6 825
- dont taxe d'apprentissage					
Autres subventions d'investissement (c/138 et 1398)	4 892 603	49 226	302 847	-253 621	4 638 983
Etat	22 060	32 600		32 600	54 660
Région					
Département					
Commune					
Collectivités publiques	5 004 960	900	4 999	-4 099	5 000 861
Entreprises publiques					
Entreprises et organismes privés	547 068		10 890	-10 890	536 178
Autres	-681 484	15 726	286 958	-271 232	-952 716
- dont taxe d'apprentissage					
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 892 270	49 226	309 338	-260 112	4 632 158
- dont taxe d'apprentissage					
Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat de l'exerc. (c/777)	281 975	41 330	29 693		293 612

Capitaux propres
 COMPTES COMBINES – APEI de Lons le Saunier – Période de : 01/2025 au 12/2025

Capitaux propres	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
FONDS PROPRES	11 096 820	34 360 483	33 851 340	11 096 820
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 839 055	95 975	95 975	3 839 055
Ecart de réévaluation				
Réserves	7 376 649	483 243	95 832	7 764 060
Report à nouveau	699 209	16 890		716 099
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-818 094	33 764 375	33 659 533	104 842
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	6 103 136	727 758	2 145 388	6 103 136
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports				
Legs et donations				
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-260 919	649 655	1 739 312	-1 350 576
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	4 892 270	49 226	309 338	4 632 158
Provisions réglementées	1 471 785	28 877	96 738	1 403 924
TOTAL GENERAL	17 199 956	35 088 241	35 996 729	17 109 563

(1) Le montant net au 31/12/N ne prend pas en compte le résultat N-1

Réserves
 COMPTES COMBINES – APEI de Lons le Saunier – Période de : 01/2025 au 12/2025

Capitaux propres	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025	Contrôle réserves 31/12/2025
Réserves affectées à l'investissement	2 381 352	230 275		2 611 627	2 611 627
Réserves de trésorerie	138 302			138 302	138 302
Réserves de compensation des déficits d'exploitation	1 069 770	63 456	11 932	1 121 294	1 121 294
Réserves de compensation des charges d'amortissement	588 593	97 245	0	685 838	685 838
Autres réserves	3 198 632	92 267	83 900	3 206 999	3 206 999
TOTAL RESERVES	7 376 649	483 243	95 832	7 764 060	7 764 060